

L'an deux mille vingt et un, le 8 avril à 18h00, le conseil communautaire de l'Agglo Pays d'Issoire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans l'auditorium de l'école de musique de l'Agglo Pays d'Issoire à Issoire (63500), sous la présidence de Monsieur Bertrand BARRAUD, Président.

Objet : Renouvellement de la convention tripartite avec le Syndicat Intercommunautaire de l'Ecole de Musique (SIEM) du Val d'Allier, la communauté de communes Auzon Communauté et l'Agglo Pays d'Issoire (2021-2026)

Annexe(s) : projet de convention tripartite 2021-2026

Date de convocation : 2 avril 2021

Date d'affichage du compte-rendu : 14 avril 2021

Secrétaire de séance : SERRA Pierre

Rapporteur : ARNAULT Lionel

Nombre de conseillers

En exercice : 120

Présents : 93

- Titulaires : 86

- Suppléants : 7

Absents ayant donné pouvoir : 17

Absents excusés : 10

Votants : 110

PRESENTS AVEC VOIX DELIBERATIVE : (93)

AIGOUY Thierry	DUBESSY Florence	MONTMORY Dominique
	DUBOST Philippe	NICOLLET Michel
PELISSIER Didier (S)	DUTHEIL Nathalie	NUÑEZ-ORTIN Aurélia
	FANJUL José	PAGESSE Pierre
ARNAULT Lionel	FERREIRA Fernando	PELISSIER Patrick
BARDY André	FOUCAULT Marie-Françoise	PELLEGRINELLI Christophe
BARRAUD Bertrand	MAISONNEUVE Alain (S)	PEREIRA-MAURIAT Christine
BARTHOMEUF Serge	GARNAVAULT Philippe	PETEILH Sandra
BASTIEN Gérard	GAUDRIAULT Damien	
	GILBERT Odile	PRADIER Laurent
BERTHELOT Pascal	GONTHIER Emmanuel	PRUNIER Jean-Pierre
BESSEYRE Fabien	GOUSSARD Bérengère	PUECH David
BESSON Jean-Louis	GOYON Guy	RAVEL Pierre
BŒUF Nicole	GREGOIRE Nathalie	RKINA Mohammed
	GUILLAUME Julien	GOMEZ Jean-Marc (S)
BOURG François	HOSMALIN Marc	ROUX Bernard
BRUN Pascale	JAFFEUX Ophélie	RYCKEBOER Christian
BRUNEL Séverine	PAULZE Marie-Hélène (S)	SABATIER Gilles
BRUNETTI Graziella		
CHABAUD Christelle	KINDT Patrick	SCHUMACHER Emilie
CHABRILLAT Frédéric	LABUSSIÈRE Jean-Marc	SERRA Pierre
CHALLET Vincent	LAGARDE Maguy	
SERMAGE André (S)	LAMOUREUX Jean-François	SUTY Lionel
CHASSANG Jean-Pierre	LAVILLE Philippe	TEZENAS Olivier
	LE MARREC Laurys	THALAUD François
CORREIA Emmanuel	LEGENDRE Denis	THERME Jacques
COSTE Yves	BEAU-MALLET Catherine (S)	THEVENET Emilie
COSTON David		TINET Georges
	LIVET Bertrand	TOURLONIAS Vincent
COUDUN Valérie		
CREGUT François	MAHINC Didier	TRILLEAUD Eric
CROZE Yves-Serge	MALORON Annie	VARISCHETTI Martine
DABERT Jean-Claude		VEZON Christophe
DENAIVES Catherine	MASSARDIER Marie-Laure	
	MEALLET Roger-Jean	ZANIN Nathalie
DESVIGNES Jean	GUERET Gilles (S)	
DRUELLE Jean-Claude	METEIGNIER Stéphane	

ABSENTS REPRESENTES (SUPPLEANTS) : (7) ANGLARET Sylviane (PELISSIER Didier) ; CHANIMBAUD Lionel (SERMAGE André) ; FRADIN Guy (MAISONNEUVE Alain) ; JAFFEUX Sébastien (PAULZE Marie-Hélène) ; LENEGRE Jean-Louis (BEAU-MALLET Catherine) ; MERLEN Bernard (GUERET Gilles) ; ROCHE Roger (GOMEZ Jean-Marc) ;

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR : (17) ALBARET Christophe à DUBESSY Florence ; BARBET Laurent à BRUN Pascale ; BOISTARD Philippe à GAUDRIAULT Damien ; COLLET Jean-Pierre à TEZENAS Olivier ; COSTON Marie à NICOLLET Michel ; DESCOUTEIX-GENILLIER Juliette à VARISCHETTI Martine ; HERBST Nadine à CHALLET Vincent ; LEROY Véronique à MASSARDIER Marie-Laure ; LLONG Lucie à MEALLET Roger-Jean ; MARIANY Marie-Line à LAMOUREUX Jean-François ; PILLON Stéphane à SERRA Pierre ; POJOLAT Marie à PUECH David ; SAUVANT Jean-Pierre à KINDT Patrick ; SAUX Marie-Pierre à RAVEL Pierre ; SUIDUREAU Carine à PETEILH Sandra ; TREHIN Anne-Marie à LEGENDRE Denis ; WALTER Christian à BCEUF Nicole ;

ABSENTS EXCUSES : (10) ADMIRAT Nadine ; ARCHIMBAUD Guy ; BERNARD Jean-Paul ; BRONNER Ulrich ; CORRE Jean-Marie ; FERRARIS Nathalie ; JAMON Marc (voix consultative) ; JEANMOUGIN Isabelle ; LIGNIERE Frédéric ; ROCHETTE Christophe ; SALVINI Luc ;

*

LE RAPPORTEUR DONNE LECTURE DU RAPPORT SUIVANT

Il est rappelé aux membres du conseil communautaire que l'ancienne communauté de communes « Bassin Minier Montagne » à laquelle l'Agglo Pays d'Issoire s'est substituée, et la communauté de communes « Auzon Communauté » ont conclu une convention tripartite avec le Syndicat Intercommunautaire de l'Ecole de Musique (SIEM) du Val d'Allier définissant, pour la période 2015-2020, les modalités de répartition de la subvention d'équilibre.

Aussi, la participation au fonctionnement du Syndicat Intercommunautaire de l'Ecole de Musique (SIEM) du Val d'Allier relève de la compétence « enseignement musical » assurée par Agglo Pays d'Issoire au titre des élèves domiciliés sur le territoire de la communauté d'agglomération.

Le SIEM assure le fonctionnement de l'école de musique située à Sainte-Florine accueillant des élèves des deux territoires. La gestion administrative est assurée par Auzon Communauté depuis 2012.

À titre indicatif, sur un total de 115 élèves inscrits et accueillis au cours de l'année scolaire 2020-2021, 41 élèves sont domiciliés sur le territoire de l'Agglo Pays d'Issoire avec 9 communes représentées : Auzat-La-Combelle (12 élèves), Brassac-les-Mines (16), Le Vernet-Chaméane (2), La Chapelle-sur-Usson (2), Moriat (3), Jumeaux (3), Charbonnier-les-Mines (1), Ardes-sur-Couze (1) et Mazoires (1).

La répartition par instrument des élèves de l'Agglo Pays d'Issoire est la suivante : 5 flûtes, 7 clarinettes, 1 saxophone, 2 trompettes, 7 guitares, 2 percussions, 6 violons et 8 pianos.

La communauté de communes Auzon Communauté et l'Agglo Pays d'Issoire s'engagent à assurer l'équilibre financier du SIEM, sur la base d'une participation annuelle, calculée selon des modalités différenciées par postes de dépenses détaillés dans le projet de convention tripartite ci-joint. La clé de répartition pour les heures d'enseignement est induite par le nombre d'élèves sur chaque territoire et selon un relevé des heures fourni par le directeur au 31/12 de chaque exercice. Le montant total de la participation de l'Agglo Pays d'Issoire pour l'année 2021 s'élève à 71 966,86 €. Il est précisé que cette participation comprend la subvention départementale contribuant au fonctionnement de l'école.

La convention tripartite 2015-2020 étant arrivée à terme au 31 décembre 2020, il convient donc de procéder à la conclusion d'une nouvelle convention tripartite portant sur les modalités de répartition de la subvention d'équilibre pour la période 2021-2026.

ENTENDU le rapport de présentation ;

*

CADRE REGLEMENTAIRE

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté préfectoral n° 16-02779 en date du 6 décembre 2016 relatif à la création de la communauté d'agglomération « Agglo Pays d'Issoire » ;

VU la délibération du Syndicat Intercommunautaire de l'Ecole de Musique (SIEM) du Val d'Allier en date du 26 janvier 2016 complétant l'article 4 de la convention – modalités de versement ;

VU la délibération n° 6-2020 en date du 30 janvier 2020 du Syndicat Intercommunautaire de l'Ecole de Musique (SIEM) du Val d'Allier ;

VU la délibération n° 2020/02/01-AJ de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 16 juillet 2020 relative à l'installation du conseil communautaire et à l'élection de Monsieur Bertrand BARRAUD, Président de l'Agglo Pays d'Issoire ;

VU la délibération n° 2020/03/03-4-AJ de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 30 juillet 2020 relative à la désignation des représentants de l'Agglo Pays d'Issoire au Syndicat Intercommunautaire de l'Ecole de Musique (SIEM) du Val d'Allier, Syndicat Mixte Fermé (SMF) ;

VU la délibération n° 7-2021 Syndicat Intercommunautaire de l'Ecole de Musique (SIEM) du Val d'Allier en date du 28 janvier 2021 du portant sur le projet de convention tripartite portant sur la répartition de la subvention d'équilibre ;

VU la convention tripartite entre le Syndicat Intercommunautaire de l'Ecole de Musique (SIEM) du Val d'Allier, l'ancienne Communauté de communes Bassin Minier Montagne et la communauté de communes Auzon Communauté définissant les modalités de répartition de la subvention d'équilibre (2015-2020) ;

VU la décision n° 2020-155 du Président de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 9 juillet 2020 portant modification de l'article 4 de la convention tripartite portant sur les modalités de répartition de la subvention d'équilibre entre le Syndicat Intercommunautaire de l'Ecole de Musique du Val d'Allier, la communauté de communes Auzon Communauté et la communauté d'agglomération Agglo Pays d'Issoire – relative aux modalités de versement de la subvention d'équilibre ;

VU le projet de convention tripartite 2021-2026 entre le Syndicat Intercommunautaire de l'Ecole de Musique (SIEM) du Val d'Allier, la communauté de communes Auzon Communauté et la communauté d'agglomération Agglo Pays d'Issoire ci-annexé portant sur les modalités de répartition de la subvention d'équilibre ;

VU le budget principal de l'Agglo Pays d'Issoire ;

CONSIDÉRANT que la participation au fonctionnement du Syndicat Intercommunautaire de l'Ecole de Musique (SIEM) du Val d'Allier relève de la compétence « enseignement musical » assurée par l'Agglo Pays d'Issoire au titre des élèves domiciliés sur le territoire de la communauté d'agglomération ;

CONSIDÉRANT la nécessité de conclure une nouvelle convention tripartite entre le Syndicat Intercommunautaire de l'Ecole de Musique (SIEM) du Val d'Allier (SIEM), la communauté de communes Auzon Communauté et la communauté d'agglomération Agglo Pays d'Issoire, ayant pour objet la définition, pour la période 2021-2026, des modalités de répartition de la subvention d'équilibre et tel que le projet figure en annexe ;

CONSIDÉRANT que pour la commune de Dauzat-sur-Vodable une délégation spéciale a été mise en place par le sous-préfet suite à la démission du maire, du premier adjoint et de quatre élus du conseil municipal de la commune ;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de la délégation spéciale mise en place pour la commune de Dauzat-sur-Vodable, le Président de cette délégation ne peut avoir voix délibérative et qu'à ce titre le conseil communautaire de l'Agglo Pays d'Issoire comprend 120 délégués au lieu de 121 initialement ;

*

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE :

Votants : 110

- Pour : 106
- Contre : 1 (DABERT Jean-Claude)
- Abstentions : 3 (KINDT Patrick ; MAHINC Didier ; THEVENET Emilie)

- **D'approuver et d'autoriser Monsieur le Président à la signer la convention tripartite définissant les modalités de répartition de la subvention d'équilibre pour la période 2021-2026 entre le Syndicat Intercommunautaire de l'Ecole de Musique (SIEM) du Val d'Allier, la communauté de communes Auzon Communauté et la communauté d'agglomération Agglo Pays d'Issoire, tel que le projet figure en annexe ;**
- **De fixer au 31 décembre 2026 le terme de la convention ;**
- **D'inscrire les crédits correspondants au budget principal d'Agglo Pays d'Issoire ;**
- **D'autoriser chaque année Monsieur le Président à mandater les sommes correspondantes ;**
- **D'une manière générale, autoriser Monsieur le Président à réaliser toute démarche et signer tout document relatif à ce dossier.**

*

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures
Pour copie conforme :
Le Président,
Bertrand BARRAUD



Publié et certifié exécutoire
Issoire, le 09/04/2021

Transmis à la Sous-Préfecture d'Issoire le /04/2021